

Résidences d'artistes

Lycées agricoles

2014-2015

Enseignement agricole de la Région centre



©Cristina Salas Gerritsen





Résidence de 3 mois

Depuis 8 ans l'enseignement agricole en Région Centre accueille au sein de ses établissements 2 résidences

Contexte

Les lycées agricoles dépendent du Ministère en charge de l'agriculture. Ils sont généralement situés en zone rurale ou péri-urbaine. Pour la plupart ce sont des établissements de petite taille (200 à 500 élèves) qui disposent tous d'un internat.

Les formations vont de la 4^{ème} technologique au BTSA. Chaque lycée est spécialisé dans un ou plusieurs domaines de production : vin, céréales, horticulture, élevage, mais aussi service aux personnes et vente de produits frais,...

Depuis 8 ans les établissements de la Région centre accueillent chaque année 2 résidences. Chaque établissement définit un thème et le soumet à l'artiste. La résidence court sur 3 mois consécutifs.

Les partenaires

- ✓ DRAC Centre
- ✓ Conseil Régional du Centre
- ✓ Structures culturelles locales
- ✓ DRAAF Centre
- ✓ Etablissements agricoles
- ✓ Réseau d'action culturelle "Centr'acteur"

Les conditions d'accueil

L'artiste est accueilli dans l'établissement. Le lycée prend en charge l'hébergement et les repas sur site.

Un atelier est mis à disposition de l'artiste le temps de la résidence. L'artiste sera accompagné tout au long de son séjour par un enseignant d'éducation socioculturelle* (ESC) qui sert d'interface entre l'administration du lycée et l'artiste.

Démarches pédagogiques

L'artiste mène un travail de création et construit des relations avec les élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et le personnel. Cependant il n'a pas vocation à animer directement des ateliers de pratiques artistiques avec les apprenants. Il est néanmoins primordial de penser comment le lien peut se construire.

* L'éducation socioculturelle : spécificité de l'enseignement agricole. L'enseignant d'ESC dispense des cours qui touchent au domaine de la communication et de la médiation artistique. Son temps est partagé entre des heures de cours et un temps d'animation

Côté pratique ...



Les conditions financières

Pour chacun des lycées :

Rémunération artiste	3000€
Frais de production	3000€
Frais de diffusion de déplacement	1000€

L'artiste reçoit la somme de 3000€ en 3 versements mensuels de 1000€.

La somme de 4000€ servira à financer les matériaux pour la production de l'œuvre, la diffusion /communication autour du projet. Les frais de déplacements sont gérés par l'établissement d'accueil. Ce dernier prend en charge l'hébergement, la restauration (sur site) et certains frais annexes (tél, courrier,...)



©Lycée agricole de Chambray les Tours



Brice DESREZ

Les lycées partenaires

- ✓ Lycée agricole de Bourges (18)
- ✓ Lycée agricole de Chambray les Tours (37)



Côté dossier et sélection ...

L'artiste est accueilli dans le lycée pour développer un projet artistique dans le prolongement de son travail artistique. L'artiste doit construire un projet de son choix dans le thème et le temps de la résidence. Tout type d'expression artistique relevant des arts plastiques est accepté.

Lors de son séjour, l'artiste devra, prioritairement, développer, approfondir son processus de création. Cependant il devra initier et conduire avec l'aide du référent, une démarche de sensibilisation en direction des usagers de l'établissement en particulier les lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis et définir, dans le contrat qu'il signera avec l'établissement, le cadre temporaire et spatial de ses actions.

En accord avec le référent, il décidera de la concrétisation de son rendu de fin de résidence, qui pourra prendre toutes les formes possibles à la condition qu'elles explicitent le travail réalisé au cours de la résidence.

Les établissements :

Les établissements d'enseignement agricole qui optent pour l'accueil d'une résidence d'artiste présenteront les éléments d'information générale sur leur site et les cursus qu'ils proposent. Il est rappelé que ce sont des établissements de formation et non des structures culturelles. Cependant, un partenariat peut être mis en place avec une structure culturelle du territoire (Centre d'Art, Musée d'Art, Ecole des Beaux Arts,...).

L'organisation de la résidence :

Durée et présence

- ✓ La durée de la résidence est de trois mois. Elle se déroule pendant les périodes scolaires.
- ✓ L'artiste se doit d'être présent lors de la résidence.

Contractualisation

- ✓ L'artiste reçoit une bourse de 3000 € pour les 3 mois. La somme de 1000 € lui sera versée mensuellement.
- ✓ Chaque résidence donnera lieu à un contrat entre l'artiste et l'établissement indiquant les engagements des contractants.



Côté dossier et sélection ...la suite

Vie quotidienne

- ✓ L'artiste est hébergé par le lycée. Il dispose d'une entrée autonome qui lui permet d'être complètement libre de ses mouvements.
- ✓ Il est nourri gratuitement pendant les périodes scolaires s'il se conforme au règlement et aux heures d'ouverture du restaurant scolaire.
- ✓ Il dispose d'un atelier. En dehors du cadre des actions culturelles programmées conjointement avec le référent, il est libre d'accueillir ou non les lycéens, étudiants, apprentis, stagiaires ou personnels.
- ✓ Il n'est pas tenu par des horaires de travail, mais doit respecter, lors de son activité dans le lycée, les règles de l'établissement qui assurent le bon fonctionnement de la vie de tous.
- ✓ L'artiste dispose gratuitement d'un atelier et d'une chambre comprenant les équipements nécessaires à sa toilette et la préparation de mets simples. Pour chacun des établissements la configuration est différente (voir fiches descriptives des établissements ci-jointes).

L'atelier est à la disposition de l'artiste durant toute la période de la résidence. L'artiste pourra apporter tout matériel nécessaire à l'exercice de son travail sous réserve de compatibilité avec les consignes de sécurité du lycée.

Production et diffusion artistique

- ✓ Pour conduire à bien le projet qu'il a choisi de réaliser, l'artiste dispose d'un budget de 4000 € pour la production et la communication, qu'il gère avec son référent et en accord avec le chef d'établissement. Toute œuvre réalisée dans le cadre de la résidence est la propriété de l'artiste. Il pourra néanmoins, dans un cadre temporel et spatial précis, céder à l'établissement ses droits patrimoniaux de la propriété artistique et littéraire pour un usage non commercial de son œuvre.



Côté dossier et sélection ...la fin

Le dossier de candidature

Le dossier comprend :

- ✓ Une lettre de motivation évoquant le projet pour la résidence et tout document permettant une explication supplémentaire au projet
- ✓ Un curriculum vitae de l'artiste
- ✓ Un dossier du parcours artistique comprenant des visuels des créations antérieures de l'artiste

Le dossier complet doit parvenir à l'adresse suivante, en 2 exemplaires **avant le lundi 10 mars 2014**

(cachet de la poste faisant foi)

Madame Claire COULANGES
DRAAF-SRFD Centre
Cité administrative Coligny
131 rue du Faubourg Barnier
45042 ORLEANS CEDEX 1
Tél : 02.38.77.40.30 - Fax : 02.38.77.40.59
Mèl : claire.coulanges@educagri.fr





©Lycée agricole de Chambray les Tours

Lycée agricole

Chambray les
Tours



Les formations dispensées

L'établissement offre des formations dans le secteur tertiaire :

- CAPA services en milieu rural
- Bac pro services à la personne et aux territoires
- Bac pro technicien conseil -vente en alimentation

À propos

Le lycée agricole de Chambray les Tours est situé en périphérie de Tours sur la national 143. Il accueille près de 150 élèves issus essentiellement des zones périurbaines de Tours et de son agglomération. La structure offre un espace de travail agréable et convivial.

Elle dispose d'une espace de restauration et d'hébergement, d'un vaste foyer et d'une salle associative dédiée aux activités culturelles des élèves. Par ailleurs l'établissement possède un parc informatique performant (3 salles infos, un tableau interactif et une classe "mobile") toutes les salles ont un accès internet.

Lié à sa formation le lycée possède un espace de vente de produit frais "La Charrette".

Conditions d'accès

Le lycée est accessible par l'autoroute A10, sortie Chambray les tours.
Prendre la RN 143 direction Loches

Lycée Professionnel Agricole

104 Route de Loches
37170 Chambray-lès-Tours

Tél. : 02.47.28.09.97

Fax : 02.47.27.99.97

lpa.chambray@educagri.fr

<http://www.lpa.chambray.educagri.fr/>



Lycée agricole

Chambray les
Tours



La résidence

Selon la disponibilité, l'artiste pourra disposer d'un petit studio et d'un atelier.

Il pourra bénéficier des équipements et des installations de l'établissement, sous réserve du respect des consignes et règles de fonctionnement.

Thème et période de la résidence

"le jeu"

de janvier à mars 2015

Les partenariats Locaux possibles

- ✓ Centre de Création Contemporaine (CCC) à Tours
- ✓ ESBAT de Tours
- ✓ Autres en fonction du thème

Enseignant d'ESC référent

Simon DELORME

simon.delorme@educagri.fr

0664979788



Lycée agricole

Bourges

Le Subdray



Les formations dispensées

L'établissement offre des formations dans

le secteur de la production

- Bac pro CGEA (conduite et gestion d'une exploitation agricole - dominante élevage ou culture)
- BTSA ACSE analyse et conduite des systèmes d'exploitation

l'enseignement scientifique et technologique

- 4^{ème} et 3^{ème} technologique
- secondes générales
- baccalauréat S
- baccalauréat STAV (sciences et technologie de l'agronomie et du vivant)

le secteur service

- Bac pro SAPAT (service aux personnes et aux territoires)
- BTSA DATAR (développement, animation des territoires ruraux)

À propos

Le lycée est situé dans le département du Cher, entre Bourges (14 km) et St Florent-sur-Cher (5 km)

Ouvert en 2009, il a été pensé et construit avec le souci de prendre en compte les problématiques liées à l'environnement et au développement durable. Les équipements pédagogiques et ceux liés à la vie quotidienne, sont nombreux et récents, ainsi la plupart des salles de classe sont équipées d'un vidéo projecteur et d'un accès à internet.

Les élèves disposent de plusieurs équipements sportifs, d'un foyer socio-éducatif et de salles d'activités.

Le site regroupe un lycée (LEGTA), un centre de formation d'apprentis (CFA), un centre de formation pour adulte (CFPPA) et une exploitation agricole pédagogique.

Condition d'accès

L'établissement situé au Sollier sur la commune du Subdray, est accessible par la ligne n°1 et par des navette au départ de la gare routière.

L.E.G.T.A. de Bourges
Le Sollier
CS 18
18 570 Le Subdray

tél. : 02.48.69.74.60

fax : 02.48.69.74.74

www.bourges.educagri.fr



Lycée agricole

Bourges

Le Subdray



La résidence

L'artiste pourra disposer d'une maison comprenant plusieurs niveaux : au RDC, une grande salle destinée à l'atelier et la cuisine, réparties sur deux étages, 3 pièces et une salle de bain. Il pourra également utiliser l'équipement et les installations du lycée.

Thème et période de la résidence

"Nomades et sédentaires"

d'octobre à décembre 2014

Les partenariats Locaux possibles

- ✓ Association Emmetrop (Bourges)
- ✓ Les Mille Univers (Bourges)
- ✓ Centre Culturel de Rencontre de l'abbaye de Noirlac
- ✓ Ecole Nationale Supérieure d'Art de Bourges
- ✓ Les Bains Douches (Lignière)
- ✓ Divers lieux d'exposition sur le département

Enseignant d'ESC référent

Isabelle LAFONT

Isabelle.lafont@educagri.fr

0688489324



©Ségolène Garnier



Réseau d'actions culturelles de l'enseignement agricole public

Centr'Acteur



Région

